

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale constitutive de votre société du 30 Novembre 2007 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de FINACorp OBLIGATAIRE SICAV arrêtés au 31 Mars 2010 qui font apparaître un actif net de 5.948.179 D pour un capital social de 5.636.400 D et une valeur liquidative égale à 105 d,531 par action.

Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 31 Mars 2010 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

Les actifs de la société employés en valeurs mobilières représentent 77,90 % de l'actif arrêté à la date du 31/03/2010. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Les liquidités représentent au 31/03/2010, 21,95 % de l'actif de la société FINACorp Obligataire SICAV, contre un seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de ce qui est mentionné ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp OBLIGATAIRE SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 31 Mars 2010.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31/03/2010	AU 31/03/2009	Au 31/12/2009
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	4 651 369	2 074 607	4 181 017
a- Actions et valeurs assimilées		250 054	0	247 838
b- Obligations et valeurs assimilées		3 012 520	2 074 607	2 501 996
c- Emprunts d'état		1 388 795	0	1 431 183
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		1 319 344	23 956	1 062 808
a- Placements monétaires		0	0	0
b- Disponibilités	AC2	1 319 344	23 956	1 062 808
Créances d'exploitations	AC3	0	307	0
Autres actifs	AC4	-1	-1	3 829
TOTAL ACTIFS		5 970 712	2 098 869	5 247 655
<u>PASSIFS</u>				
		22 533	14 089	18 826
Opérateurs créditeurs	PA1	15 809	7 760	13 454
Autres créditeurs divers	PA2	6 723	6 329	5 372
ACTIF NET		5 948 179	2 084 779	5 228 828
Capital	CP1	5 668 403	1 988 634	5 023 535
Sommes distribuables		279 776	96 145	205 293
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		231 548	75 689	24
b- Sommes distribuables de l'exercice		44 370	23 193	128 049
c- Régul.Résultat distribuables de la période		3 858	-2 737	77 220
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		5 970 712	2 098 869	5 247 655

ETAT DE RESULTAT				
LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.10 au 31.03.10	Période du 01.01.09 au 31.03.09	Période du 01.01.09 au 31.12.09
Revenus du portefeuille-titres	PR1	47 007	28 988	141 125
a- Dividendes		0	0	8 400
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		33 135	27 508	100 943
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		13 872	1 479	31 782
Revenus des placements monétaires	PR2	8 739	307	19 356
Total des revenus des placements		55 746	29 295	160 481
Charges de gestion des placements	CH 1	-8 797	-4 288	-23 874
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		46 949	25 007	136 607
Autres produits	PR 3	0	0	0
Autres charges	CH 2	-2 579	-1 814	-8 558
RESULTAT D'EXPLOITATION		44 370	23 193	128 049
Régularisation du résultat d'exploitation		3 858	-2 737	77 220
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		48 228	20 456	205 269
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-3 858	2 737	-77 220
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-187	0	-2 402
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		2 402	21 372	21 372
Frais de négociation		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		46 585	44 565	147 019
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET				
LIBELLE		Période du 01.01.10 au 31.03.10	Période du 01.01.09 au 31.03.09	Période du 01.01.09 au 31.12.09
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		46 585	44 565	147 019
a- Résultat d'exploitation		44 370	23 193	128 049
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-187	0	-2 402
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		2 402	21 372	21 372
d- Frais de négociation de titres		0	0	0
Distributions de dividendes		0	0	-75 680
Transactions sur le capital		672 765	-689 606	2 427 668
a- Souscriptions		2 924 499	1 667 241	10 942 955
- Capital		2 781 300	1 591 900	10 539 800
- Régularisation des sommes non distribuables		15 282	6 812	50 454
- Régularisation des sommes distribuables		127 918	68 529	352 701
b- Rachats		2 251 734	2 356 847	8 515 287
- Capital		2 142 200	2 248 900	8 172 900
- Régularisation des sommes non distribuables		11 729	11 482	41 721
- Régularisation des sommes distribuables		97 805	96 465	300 666
VARIATION DE L'ACTIF NET		719 350	-645 041	2 499 008
VARIATION DE L'ACTIF NET		719 350	-645 041	2 499 008
a- Début de période		5 228 828	2 729 820	2 729 820
b- Fin de période		5 948 179	2 084 779	5 228 828
NOMBRE D' ACTIONS		56 364	19 734	49 973
a- Début de période		49 973	26 304	26 304
b- Fin de période		56 364	19 734	49 973
VALEUR LIQUIDATIVE		105,531	105,644	104,633
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE		3,481%	7,288%	4,518%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtées au 31/03/2010***(Unité en Dinars Tunisiens)***1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3- UNITE MONETAIRE

A signaler que les états financiers trimestriels de FINAOSICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 4.651.369 DT, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nbre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/10	% de l'Actif Net
BTA	1.330	1.385.558,400	1.388.795,277	23,34 %
BTA MARS 2016	1.130	1.174.758,400	1.177.488,975	19.79 %
BTA MARS 2019	200	210.800,000	211.306,302	3,55 %
Obligations des sociétés	27.350	2.940.000,000	3.012.520,029	50,64 %
CIL 2007/2	1,500	90,000.000	90,487.233	1.52%
UNIFACTOR 2008	2,000	120,000.000	120,307.726	2.02%
UNIFACTOR 2008	1,500	90,000.000	90,230.794	1.52%
TLS 2008/1	3,000	240,000.000	249,402.740	4.19%
HL 2008/1	3,000	240,000.000	251,759.869	4.23%
AB 2008	3,000	285,000.000	298,773.698	5.02%
ATL 2008/1	3,000	240,000.000	250,462.685	4.21%
UIB 2009/1	2,500	250,000.000	258,270.137	4.34%
HL 2009/1	1,600	160,000.000	164,778.959	2.77%
ATL 2009/2	1,000	100,000.000	102,163.288	1.72%

TLS 2009 SUB	1,600	160,000.000	163,724.975	2.75%
AB 2009 SUB	1,150	115,000.000	117,513.869	1.98%
CIL 2009/3	2,000	200,000.000	201,426.850	3.39%
ATL 2009/3	500	50,000.000	50,516.712	0.85%
ALEAS 2009 SUB	3,000	300,000.000	302,386.850	5.08%
STB 2010/1	3,000	300,000.000	300,313.644	5.05%
Titres OPCVM	2400	250.240,800	250.053,600	4,20 %
GO SICAV	2400	250.240,800	250.053,600	4,20 %
TOTAL		4.575.799,200	4.651.368,906	78,19 %

AC2 : Note sur les disponibilités

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

Libellé	31/03/2010	31/03/2009
Avoirs en banque	1.304.744,530	182.402,839
Sommes à encaisser	5.918,932	0,000
Sommes à régler:	-17,7	-158.446,500
Intérêts / Avoirs en banque	8.698,400	0,000
Total	1.319.344,162	23.956,339

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 47.007 pour la période allant du 01/01/10 au 31/03/10 contre 28.988 DT pour la même période de l'exercice précédent, à savoir :

LIBELLE	Période du 01/01/10 au 31/03/10	Période du 01/01/09 au 31/03/09
<u>Dividendes</u>		
Des titres OPCVM	0	0
<u>Revenus des Obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des Obligations		
Intérêts	33.134,796	27.508,198
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financiers</u>		
intérêts	13.872,328	1.479,452
TOTAL	47.007,124	28.987,650

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/10 à 8.739 DT pour la période allant du 01/01/10 au 31/03/10 contre 307 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

LIBELLE	Période du 01/01/10 au 31/03/10	Période du 01/01/09 au 31/03/09
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts sur les avoirs bancaires	8.698,400	307,200
Autres produits d'exploitation	40.513	0,000
TOTAL	8.738,913	307,200

Note sur le passif et autres actifs

Libellé		31/03/2010	31/03/2009
AC4	Autres Actifs R à S sur BTA	1,402 1,402	1,402 1,402
PA1	Opérateurs Créditeurs Frais de Gestionnaire Frais de dépositaire	15.809,378 7.924,144 7.885,234	7.759,975 3.414,824 4.345,151
PA2	Autres créditeurs divers Autres opérateurs créditeurs Autres créditeurs CMF	6.723,462 6.219,090 504,372	6.329,357 6137,207 192,150

Note sur les charges et produits de gestion

Libellé		31/03/2010	31/03/2009
CH1	Charges de gestion des placement Rémunération du gestionnaire Rémunération du dépositaire	8.797,041 7.924,144 872,897	4287,722 3.414,824 872,898
CH2	Autres charges rémunération CAC Redevance CMF Charges Diverses	2.578,870 1.232,897 1.343,075 2,898	1.814,343 1.232,898 578,785 2,660
PR3	Autres Produits Autres Produits	0,000 0,000	0,000 0,000

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31/12/09	4.997.300
* Nombre de Titres	49.973
* Nombre d'actionnaires	95
Souscription réalisées	
* Montant	2.781.300
* Nombre de titres émis	278.130
Rachats effectués	
* Montant	2.142.200
* Nombre de titres rachetés	214.200
Capital au 31/03/10	
* Montant	5.636.400
* Nombre de Titres	56.364
* Nombre d'actionnaires	102

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/09</u>	<u>5.023.535,049</u>	<u>5.023.535,049</u>
<u>Souscription de la période</u>	<u>2.781.300,000</u>	<u>2.781.300,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-2.142.200,000</u>	<u>-2.142.200,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>5.767,485</u>	<u>285.543,777</u>
* Variation des plus ou moins values et frais de nég.	2.215,200	2.215,200
* Régularisation sommes non distribuables de la période	3.552,285	3.552,285
* Sommes distribuables		279.776 ,292
Capital fin de période au 31/03/2010	<u>5.668.402,534</u>	<u>5.948.178,826</u>

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINA.O.SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge de des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

Les honoraires de « FINACorp » au 31/03/2010 s'élèvent à 7.924 DT.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINAOSICAV, elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société FINAOSICAV, et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la rémunération du dépositaire au 31/03/10 s'élève à 873 D H.T.

4- 3 Rémunération du distributeur

La FINACorp rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 0,25 % sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

4- 4 Prise en charge de FINACorp des charges hors exploitation

La FINACorp, prend en charge les charges de gestion suivantes en lieu et place de la FINA.O.SICAV, tels que :

- La charge de la TCL,
- Les dépenses publicitaires et de publication,
- Paiement des jetons de présence s'il y a lieu.